



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du 25 OCTOBRE 2022

Délibération affichée
Le

Effectif du Conseil : 33
Présents : 20
Absents et Excusé(es) : 04
Procurat(s) : 09

N° d'ordre : 51/2022

Domaine d'intervention : 8.4/ Aménagement du territoire

L'an deux mil vingt-deux et le mardi vingt-cinq du mois d'octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du dix-huit octobre, s'est réuni dans la Salle des Délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le dix-neuf octobre 2022.

PRESENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. RUART Alex, 3^{ème} Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 5^{ème} Adjoint ; - M. GENDREY Roland, 7^{ème} Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 8^{ème} Adjoint - M. CARRIERE Pierre ; - M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LAQUITAIN Liliane ; - Mme LESTIN Léna ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - Mme JEREMIE Marie-Louise ; - Mme NIRELLEP-MONLOUIS Maddy ; - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; M. PERAIN Franck ; Mme LINON Gladys ; - M. ISSA Jean-François ; - M. REJON Philippe ; - M. PROCIDA Robert ; - M. BROLIRON Jean-François ; - **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. GUILLAUME Bernard, 1^{er} Adjoint (procurat donnée à Mme LYSIMAQUE Maguy) - Mme PETRO Sonia, 2^{ème} Adjoint (procurat donnée à M. ATALLAH André) ; Mme PAISLEY Yanetti, 6^{ème} Adjoint (procurat donnée à M. GENDREY Roland) - M. TABAR Patrice (procurat donnée à Mme NIRELLEP-MONLOUIS Maddy) ; - ; Mme RENE-GABRIEL Murielle (procurat donnée à M. BOYAU Alex) ; - ; Mme LACROIX Jénia (procurat donnée à M. ISSA Jean-François) ; - ; M. GEOFFROY Luidji (procurat donnée à M. CARRIERE Pierre) ; - ; Mme PENCHARD Marie-Luce (procurat donnée à M. PROCIDA Robert) ; - M. EUGENE-SALZEDO Willy (procurat donnée à M. BROLIRON Jean-François) **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS : - Mme RODES Brigitte, 4^{ème} Adjoint ; Mme GAUTHIEROT Franciane ; - Mme. GUILLAUME Myriam ; - Mme MONGE Dunia ; - **Conseillers Municipaux**.

Les 20 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DELIBERATION APPROUVANT LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE RESTRUCTURATION DU QUARTIER DE CALEBASSIER ET APPROUVANT LE PLAN DE FINANCEMENT DE LA PHASE PRE-OPERATIONNELLE DE L'AMENAGEMENT

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2022 - DELIB N° 51/2022 - REF : 8.4/ Aménagement du territoire
 « DELIBERATION APPROUVANT LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE RESTRUCTURATION DU QUARTIER DE CALEBASSIER ET APPROUVANT LE PLAN DE FINANCEMENT DE LA PHASE PRE-OPERATIONNELLE DE L'AMENAGEMENT »

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le projet de requalification urbaine du quartier de Calebassier est aujourd'hui une nécessité pour la Ville, afin d'améliorer le cadre de vie de ses habitants.

En effet, le quartier souffre d'une urbanisation anarchique dans une zone enclavée et engorgée avec des réseaux d'assainissement défectueux et une accessibilité très réduite rendant très difficile les interventions de secours.

Ce projet de réorganisation initié en 2001 et relancé en 2017, avec l'appui de l'Agence des 50 pas géométriques, gestionnaire de plus d'un tiers du foncier, a été confiée aux bureaux d'étude URBIS pour le volet aménagement et H3C CARAÏBE pour la dimension environnementale.

La concertation de la population s'est avérée indispensable à la construction du projet de restructuration, avec des points d'étapes entre tous les acteurs (Elus, Agence des 50 pas Géométriques, Cabinets d'Etudes et résidents du quartier) lors de la restitution des échanges.

Ainsi, à la suite de cette concertation de la population par voie de questionnaire, réunions publiques de mars et avril 2022 et balade urbaine au sein du quartier, le plan d'aménagement et de restructuration définitif, enrichi des propositions émises par les résidents, a été présenté à l'ensemble des acteurs.

Le projet de réaménagement et de restructuration s'articule autour des thématiques suivantes :

- Un meilleur cadre de vie (recomposition et décongestion du bâti) ;
- Mobilité et accessibilité (réorganiser la circulation automobile et piétonne) ;
- Paysage et végétation (création d'espaces publics de qualité et de jardins partagés) ;
- Gestion de l'eau et des déchets - viabilisation du quartier.

Le montant total de dépenses de la phase pré-opérationnelle du projet s'élève à **519.868,70 € TTC**, dont le financement se décompose comme suit :

- Participation Etat	394 822, 12 €
- Participation commune	62 523, 29 €
- Participation Agence 50 pas	62 523, 29 €
- TOTAL	519 868,70 €

Le Maire demande à l'assemblée d'approuver le projet de réaménagement du quartier de Calebassier et le plan de financement de la phase pré-opérationnelle.

**DISPOSITIF DECISIONNEL
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme en son article L 300-1 ;

VU la circulaire 5 mai 2003 relative à la mise en œuvre et au financement des opérations de résorption de l'habitat insalubre et irrémédiable ;

CONSIDERANT la nécessité de réaménager et de restructurer le quartier de CALEBASSIER ;

CONSIDERANT la nécessité de donner un meilleur cadre de vie aux habitants du quartier de CALEBASSIER ;

CONSIDERANT l'exposé des motifs ci-dessus ;

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2022 - DELIB N° 51/2022 - REF : 8.4 / Aménagement du territoire
« DELIBERATION APPROUVANT LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE RESTRUCTURATION DU QUARTIER DE CALEBASSIER ET APPROUVANT LE PLAN DE FINANCEMENT DE LA PHASE PRE-OPERATIONNELLE DE L'AMENAGEMENT »

APRÈS en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

SOIT 29 VOIX POUR, DONT 09 PROCURATIONS

M. GUILLAUME Bernard, Ier Adjoint (procuration donnée à Mme LYSIMAQUE Maguy) -
Mme PETRO Sonia, 2^{ème} Adjoint (procuration donnée à M. ATALLAH André) ; Mme. PAISLEY
Yanetti, 6^{ème} Adjoint (procuration donnée à M GENDREY Roland) - M. TABAR Patrice
(procuration donnée à Mme NIRELLEP-MONTLOUIS Maddy) - ; Mme RENE-GABRIEL
Murielle (procuration donnée à M. BOYAU Alex) - ; Mme LACROIX Jénia (procuration donnée
à M. ISSA Jean-François) - ; M. GEOFFROY Luidji (procuration donnée à M. CARRIERE
Pierre) ; - ; Mme PENCHARD Marie-Luce (procuration donnée à M. PROCIDA Robert) ; -
M. EUGENE-SALZEDO Willy (procuration donnée à M. BROLIRON Jean-François)
Conseillers Municipaux.

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le projet d'aménagement et de restructuration du quartier de CALEBASSIER ;

ARTICLE 2 : D'APPROUVER le plan de financement de la phase pré-opérationnelle comme suit :

- Participation Etat	394 822, 12 €
- Participation commune	62 523, 29 €
- Participation Agence 50 pas	62 523, 29 €
- TOTAL	519 868,70 €

ARTICLE 3 : D'INSCRIRE au prochain budget les crédits nécessaires.

ARTICLE 4 : DE DONNER tous pouvoirs au Maire pour signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

ARTICLE 5 : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de
La transmission en Préfecture le
L'affichage et/ou la publication le
Et/ou la notification le
Fait à Basse-Terre le
Le Maire

Basse-Terre, le 26 Octobre 2022

Pour le Maire **Frédéric**
André ATALLAH
Adjoint



Le Maire
Pour le Maire **Empêché**
BOUILLAUME
André ATALLAH

